

**MARCHE PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES**

**REGLEMENT DE LA CONSULTATION**

**Le pouvoir adjudicateur : Commune de Guengat**

**Mairie de Guengat  
25 rue de la Mairie  
29180 GUENGAT**

---

**Acquisition et livraison d'un tracteur agricole neuf**

---

**Procédure adaptée en application de l'article 27 du Décret relatif aux Marchés Publics.**

**Date et heure limites de remise des offres : lundi 4 juin 2018 à 16 h 00**

## **Article 1 - Acheteur**

**Le pouvoir adjudicateur** : Commune de Guengat

Mairie de Guengat  
25 rue de la Mairie  
29180 GUENGAT

Téléphone : 02 98 91 06 16  
Télécopie : 02 98 91 07 57  
Courriel : mairie-guengat@wanadoo.fr

## **Article 2 - Objet de la consultation**

### **2-1-Objet du contrat**

La consultation porte sur les prestations suivantes :

#### **Acquisition et livraison d'un tracteur agricole neuf (fonction principale : épareuse)**

La forme du marché revêt le caractère d'achat d'un tracteur agricole et la formation des agents utilisateurs de cet outil - reprise de l'ancien tracteur en option.

Références à la nomenclature européenne (CPV) :

Objet principal : 16700000-2 : Tracteurs

La commune dispose d'une épareuse ; les services municipaux se chargeront d'équiper le tracteur.

### **2-2-Procédure de passation**

La consultation est passée par Appel d'offres en procédure adaptée en application de l'article 27 du Décret relatif aux Marchés Publics.

### **2-3-Forme du contrat**

La consultation donnera lieu à un marché ordinaire.

## **Article 3 - Dispositions générales**

### **3-1-Durée du contrat - Délai d'exécution**

Le marché prend effet dès sa notification.

Le délai de livraison (correspondant au délai d'exécution du marché) est à indiquer par le candidat sur l'acte d'engagement, sans excéder les 12 semaines.

Il court à compter de la notification du marché valant commande.

### **3-2-Modalités de financement et de paiement**

Le règlement des dépenses se fera par virement bancaire (mandat administratif).

### **3-3-Forme juridique de l'attributaire**

Aucune forme de groupement n'est imposée par le pouvoir adjudicateur.

En cas d'attribution du marché à un groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles en application de l'article 45-III du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.

### **3-4-Délai de validité des propositions**

Le délai de validité des propositions est de 4 mois à compter de la date limite fixée pour la réception des propositions.

### 3-5-Offre de base – variantes exigées

Les variantes exigées, au sens de l'article 58-II du Décret relatif aux marchés publics, sont définies à l'article D2 de l'acte d'engagement, à savoir :

- a- Reprise de l'ancien tracteur
- b- Peinture carrosserie orange

Les candidats devront répondre obligatoirement à l'offre de base ainsi qu'à toutes les variantes ayant un caractère de « prestations supplémentaires exigées ».

### 3-6-Conditions d'exécution

La livraison du tracteur et la reprise de l'ancien matériel (le cas échéant si variante retenue) seront à réaliser sur Guengat. Le titulaire devra effectuer une démonstration de l'équipement livré.

## Article 4 - Dossier de consultation

### 4-1-Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation comprend les documents suivants :

- l'acte d'engagement et son annexe 1 intitulée « caractéristiques techniques et garanties »
- le règlement de la consultation (RC),
- le Cahier des Clauses Particulières (CCP)

### 4-2-Mise à disposition du dossier de consultation par voie électronique

Le pouvoir adjudicateur met à disposition le dossier de consultation par voie électronique, à l'adresse suivante : <http://www.amf29.asso.fr>.

Les candidats peuvent également s'adresser à la mairie afin de retirer le dossier de consultation.

## Article 5 - Présentation des propositions

### 5-1-Documents à produire

Le dossier à remettre par chaque candidat comprendra les pièces suivantes :

#### 5.1.1 Justificatifs de candidature

- la déclaration du candidat : imprimés conseillés DC1 et DC2 à compléter (disponibles sous le lien suivant : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires>)
- les références similaires à l'objet du marché sur les 3 dernières années ou preuve par équivalence pour les entreprises de création récente.

#### 5.1.2 Contenu de l'offre

#### Contenu de l'offre

- **Acte d'engagement** complété et daté + annexe 1 intitulée « caractéristiques techniques et garanties » complétée :
- La **fiche technique** de la machine proposée (voir annexe 1 de l'acte d'engagement) + le **certificat CE** de conformité de la machine

**Afin d'éviter tout retard dans la notification, ainsi que toute démarche supplémentaire, les candidats sont invités à signer leur offre avant de la déposer. A défaut, ils sont informés que le seul dépôt de l'offre vaut engagement de leur part à signer ultérieurement le marché qui sera attribué.**

### 5-2-Documents à remettre à l'attribution

Les documents suivants seront remis lors de l'attribution, et au plus tard, le jour de la livraison :

- Documentation technique atelier
- Notice d'utilisation

### **5-3-Langue de rédaction des propositions**

Les propositions doivent être rédigées en langue française.

### **5-4-Unité monétaire**

Le pouvoir adjudicateur conclura le marché dans l'unité monétaire suivante : euro(s).

### **5-5-Conditions d'envoi ou de remise des plis**

#### **Soit par voie dématérialisée**

Les offres des candidats peuvent parvenir à la mairie par voie électronique à l'adresse suivante:

**mairie-guengat@wanadoo.fr**

#### **Soit par courrier**

Les offres peuvent également être transmises par voie postale ou par porteur à :

**Mairie de Guengat - 25 rue de la Mairie - 29180 GUENGAT**

Les offres seront transmises sous pli cacheté portant la mention :

**« Commune de Guengat - Offre pour l'achat d'un tracteur - ne pas ouvrir »**

Les offres seront remises contre récépissé, ou si elles sont envoyées par la poste, par pli recommandé avec avis de réception postal.

En cas de réception dans la collectivité au-delà de la date et de l'heure limite de dépôt fixées en 1<sup>ère</sup> page de ce document, chaque pli sera considéré comme hors délais. Par ailleurs, les plis parvenus sous enveloppe non cachetée ne seront pas retenus. Dans ces deux cas, les plis seront renvoyés à leur auteur.

## **Article 6 - Jugement des propositions**

### **6-1-Négociation**

La collectivité se réserve la possibilité de procéder à une négociation avec les candidats ayant remis une offre. Cependant, le pouvoir adjudicateur pourra juger que, compte tenu de la qualité des offres, la négociation n'est pas nécessaire.

Il est donc de l'intérêt du candidat d'optimiser son offre initiale.

### **6-2-Critères d'attribution**

Les offres seront classées conformément aux critères pondérés définis ci-après :

- 1. Prix d'acquisition (pondération : 70) selon l'article D1 de l'acte d'engagement**
- 2. Caractéristiques techniques et modalités d'exécution (pondération : 20) selon annexe 1 à l'acte d'engagement**
- 3. Garanties (pondération 10) selon l'article E2 de l'acte d'engagement**

## **Article 7 - Renseignements complémentaires**

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, et au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des offres, les candidats transmettront leurs questions via la messagerie de la mairie de Guengat (**mairie-guengat@wanadoo.fr**) ou feront parvenir une demande écrite à :

Monsieur le Maire - Mairie de Guengat – 25 rue de la Mairie – 29180 GUENGAT

Téléphone : 02 98 91 06 16 - Fax : 02 98 91 07 57 - Courriel : mairie-guengat@wanadoo.fr